



QUAND LA SOLIDARITÉ DÉSTABILISE LE MARCHÉ DU TRAVAIL

AGEFI - 19.09.25

« POUR PRÉSERVER LA PÉRENNITÉ DE L'ÉCONOMIE ET L'ATTRACTIVITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL, IL EST ESSENTIEL QUE LES CANTONS N'OUVRENT PAS TROP LARGEMENT L'ACCÈS À CES AIDES. »

La répartition du temps de travail des couples a profondément évolué ces dernières décennies. En 1991, seuls 7,8 % des hommes travaillaient à temps partiel, contre 49,1 % des femmes. En 2023, 19,6 % des hommes et 58 % des femmes sont employés à temps partiel. Par ailleurs, en 2023, le taux d'activité standardisé de la population a atteint 67,5 %, soit une augmentation significative durant la même période.

Ces chiffres témoignent d'un mouvement réjouissant : les ménages adaptent leur organisation pour améliorer leur participation au marché du travail. Cette évolution est particulièrement positive pour la prévoyance professionnelle. En effet, travailler, même à temps partiel, permet d'accumuler des cotisations à la LPP et donc d'améliorer ses revenus de remplacement à la retraite. Les femmes, longtemps désavantagées dans ce domaine, profitent directement de ce rééquilibrage.

Mais cet optimisme doit être nuancé. Derrière ces évolutions statistiques se profile un autre phénomène : l'effet des prestations sociales, notamment les subsides à l'assurance maladie ou les prestations complémentaires famille. Dans le canton de Vaud en particulier, ces aides sont attribuées sans condition explicite sur le taux d'activité. Or, elles peuvent engendrer un mécanisme pervers : chaque hausse de revenu entraîne une réduction, voire une suppression des subsides, de sorte que le revenu disponible du ménage n'augmente pas réellement. Dans ce cas, on ne parle pas seulement d'effet de seuil, mais plus largement de «trappe à l'emploi», une situation où travailler davantage ne procure pas de gain net.

Un tel mécanisme décourage l'augmentation du taux d'activité et pousse certains ménages à limiter volontairement leurs revenus pour conserver leurs prestations. Ils se retrouvent ainsi au même niveau que ceux qui cherchent à progresser professionnellement. Les aides sociales deviennent alors une forme d'optimisation lifestyle, financée par l'ensemble des contribuables.

Cette situation ne doit pas faire oublier la finalité première de ces prestations: assurer un soutien indispensable à celles et ceux qui en ont réellement besoin. Le filet social reste essentiel pour protéger contre la pauvreté, couvrir des risques imprévus et garantir la cohésion de la société. Mais lorsqu'il est distribué trop largement, il peut se transformer en incitation négative. Un comble alors que les autorités cherchent à mieux mobiliser la main-d'œuvre pour lutter contre la pénurie de personnel. Le risque est réel pour l'économie. En introduisant ce type de distorsion, l'État concurrence directement le marché du travail. Les entreprises, qui peinent déjà à recruter, voient une partie de la main-d'œuvre se détourner de l'activité productive en raison de ces incitations.

Les prestations sociales relèvent généralement de la compétence cantonale. Pour préserver la pérennité de l'économie et l'attractivité du marché du travail, il est essentiel que les cantons n'ouvrent pas trop largement l'accès à ces aides. Le filet social doit rester un soutien indispensable en cas de besoin, mais ne saurait devenir une incitation à restreindre son activité. Car au bout du compte, ce sont les contribuables et les entreprises qui financent cette concurrence déloyale.